

Séance du 25 mars 2024

NOMBRE de MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération
23

Date de la Convocation
20/03/2024

Date d'affichage :
19/03/2024

Délibération N°

2024- 15
Objet de la
délibération :

TARIFS RESTAURANT
SCOLAIRE

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le
02/04/2024

L'an deux mil vingt quatre et le 25 mars à dix neuf heures ,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, à la mairie de La Couture, sous la présidence de M. Raymond
GAQUERE, Maire de La Couture.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT
Isabelle, BLONDIAUX Danielle, GUILBAUT Melinda, LECLERCQ Christophe,
MARQUILLY Gaelle, VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile, DOYER Régis,
STIEVENART Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ Isabelle, BAR Jean-François,
DECLERCQ Caroline, CAYEZ Marc, FEVRIER Annick, FLAUDER Sébastien,
FONTAINE Marc, BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine,

Absents, excusés : BOUREL Jacques, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,
Avaient donné pouvoir : BOUREL Jacques, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,
Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle,

Vu la délibération du 8 juin 2017

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de la restauration scolaires comme suit à
compter du 1er septembre 2024 :

- Elèves: 3,50 € au lieu de 3,00 € actuellement
- Adultes: 4,50 €
- Tarifs invités (clubs, ouvriers de chantier, extérieurs) : 5.00 €

Adopté à l'unanimité

REÇU LE 08 AVR. 2024



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture